CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Vingt piastres par an, pour la feuille, payable d'avance; pour l'année ; des piastres pour la feuille hebdomadaire pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsqu'il s'abonne ne voudra pas faire payer à son domicile à la Nouvelle-Orléans. Après un temps qui ne sera dépassé qu'après avertissement préalable de trois mois, le compte arriérés sera réglé.

Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit expiré.

ANNONCES.—Une pistre par ligne de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé journalier comme nouvelle insertion. Le carré est de DIX lignes en sus.

Annonces pour l'année aux conditions.—Les annonces pourront insérer jusqu'à ce détail, 660 en Espagnol, Compagnies d'Assurances et autres annonces publiques, $50; les agents pour ventes, 1 mètre et cotisant à vapeur, ou les maisons de commerce la seule, la commission 200.

Les Annonces des ventes de meubles, des artisans pour acquérir l'acte vente de plus des ventes d'immeubles, biens meubles, des ventes signalés par les passagers, les annonces de bénéfice doit être payé au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître qu'un jour, 25 centavos, 91 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces des articles d'une nature politique, ou lorsque ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Une Déclaration de 25 pour cent sera faite aux annonces, aux clerés, aux Ventes, et Marchés, sur les annonces de ventes d'immeubles, et de disposition ; et sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire, seront d'un abonnement à l'abonné, quelque soit le nombre de lignes, pourvu qu'elles soient publiées à l'enchère par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux égarés ou perdus, &c., les seront portées en compte séparé, et au prix ci-dessus indiqué.

Les Annonces qui ne paraîtront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théâtres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, seront insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, payeront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

Avis de Banques et de Comp.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE BATON ROUGE.—Par la charte de cette compagnie, les livres de souscriptions seront ouverts tous les jours depuis 9 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, au magasin de M. H. Bouchard, Avenue des rues Natchez et Tchoupitoulas.

Il sera par cette chartre que la capital est de $1,000,000, sur lequel $50,000 sont à être souscrites par le propriétaire du dominant et plusieurs autres, comme de terres qui seront hangard aux chars, ateliers, et de gares, et que deux dixièmes terre pour bâtir, et le bâtiment, et la balance de $75,000 devra être souscrite par le public en actions de $100 chaque. $25 payable en souscrivant, et le reste lorsque les directeurs jugeront à propos d'en faire la demande, il paiement de parties après en avoir donné 30 jours d'avis.

Le capitaliste employé immédiatement à commencer les travaux, et deux mois de bâtir.

Les avant-gardes qui ne sont pas le chemin entre propriétaires de terre, sans frais ; le bâtiment de se rendre au chemin, sufficient sans doute pour engager les bâtiments de cette ville à favoriser cette entreprise.

13 ar—15

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE LA PRÉSERVATION DE LA VILLE.

$1000 DE RECOMPENSE.

Sont offertes par cette compagnie, pour l'arrestation et la condamnation du incendiaire qui a allumé le feu, le 2 du courant, dans le quartier de l'entrepôt de coton, dans la rue Tchoupitoulas du courant.

Par ordre de la Direction.

16 avril D. F. GUEX, secrétaire.

BANQUE DES AMÉLIORATIONS.

Les actionnaires de cette institution qui n'ont pas réglé par billets, le capital de leurs actions, sont prévenus que le paiement de vingt piastres par action, est réglé jusqu'à ce jour, et que le 15 mai prochain, au bureau de la banque.

Par ordre de la Direction.

J. H. RABOTEAU, Caissier.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par cette banque.

11 avril MARTIN GORDON—Caissier

BANQUE DU COMMERCE.

Nouvelle-Orléans, 9 avril 1838.

CETTE institution informe ceux des titres de New-York et Philadelphie. G. O. HALL, Caissier.

9 avril

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU THEATRE D'ORLEANS.

No. 1, rue Orléans, 2 avril 1838.

LA Direction de cette société informe dans sa séance du 31 mars, la société sur les profits de l'année, un dividende de trois pour cent du capital, payé. L'état de la situation de la compagnie est exposé au bureau pour la satisfaction des actionnaires, et tous les dividendes sera compté à partir du 16 avril courant. Par ordre de la Direction.

2 avril D. DUREL, secrétaire.

COMPAGNIE DES ARCHITECTES DE 2e DISTRICT (SUD) DE LA VILLE DE NELLE-ORLEANS.

Les livres de souscription pour l'achat de l'entrepôt de la société, ouverts depuis le 1 mars, sont aujourd'hui ouverts au bureau de M. F. Baisse, sous la surveillance des soussignés nommés à cet effet. Nouvelle-Orléans, 30 mars 1838.

BUISSON, J. PILIE, P. SOULE, J. LAURENT, P. R. COLESON, MANIS JACOB.

30 mars—

COMPAGNIE DU GAZ ET DE BANQUE.

Département du Gaz, 16 mars 1838.

A VIS est par le présent donné que M. Arnauld Commagère, a été nommé collecteur pour ce département, depuis le 1er du courant.

Par ordre de la direction

16 mars—— E. W. WELLS, secrétaire.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DE LA BOURSE.

CETTE institution sur Philadelphie. 26 mars R. BRENAN, caissier.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 6 mars 1838.

CETTE institution informe les lettres de change sur New York, Philadelphie et d'autres villes de l'Est MARTIN GORDON, Caissier

8 mars

LA Banque des Citoyens sur New York.

9 avril J. H. PERRAULT—Caissier

Bateaux-à-Vapeur

A VENDRE OU A FRETER.

S'adresser à GEORGE WHITMAN, A l'Hôtel de la Bourse.

26 16 avril

WEIMAN & JENKINS,

Encanteurs et Courtiers,

Marché à ventes rue Royale 20 mars—6m

AVIS.—La société existante sous la raison de Bronsema et Swasey, au No. 16 rue de Chartres, commerce de bois et charbons, est dissoute à date de ce jour, par consentement mutuel.

Nouvelle-Orléans, le 21 mar. 1838.

A. BRONSEMA, H. K. SWASEY.

THOMAS HOWSON, ayant acheté l'intérêt de H. B. Swasey, dans l'établissement ci-dessus mentionné, et les soussignés avant fait de grands améliorations, dans l'organisation de cet atelier, continuera à prendre soin de l'exécuter tous les ordres qu'il recevra dans le plus bref délai, et dans un genre qui ne laissera rien à désirer à ceux qui voudront leur accorder leur patronage.

Ils exécuteront toutes les branches, et les prix très modiques.

Ils tiennent de compte de toutes les qualités vulgaires, rayées et telles se trouvant dans l'état de établissement. A. BRONSEMA, THOMAS HOWSON.

31 mars

AVIS AUX CONSTRUCTEURS.

A VENDRE par C. Goessard sur le chemin du Général Carondelet, entre les rues Marais et Villere. Une grande quantité de briques du fac de toutes qualités.

Briques à feu de Liverpool,
Sable blanc,
Sable gris,
Mettrains pour couverture,
Pavé d'entourage, coquilles etc.

Le même prévient ses nombreux amis que ses chaudières sont constamment approvisionnées des deux de chauffage de toutes sortes. 11 av—3

EN débarquement de l'Union, et à vendre par les soussignés:

30 barriques de rouge St-Emilion,
10 caisses Haut Brion,
8 barils pure cassis,
120 caisses Bourgogne Chambertin, en bouteilles;
20 do do en demi bouteilles.

19 avril H. PALOC & DUFOUR.

LAINE de Mexique—264 balles laine du Mexique, reçue et à vendre par

J. W. ZACHARIE & Co.

18 avril rue de la Douane No. 98

SANGSUES,

50,000 SANGSUES DE TOUTES GROSSEURS.

Reçu par les dernières arrivages, des sangsues de l'Amérique, à 25 cents pièce, au dépôt rue Quarier, no. 26 entre Conti et St. Vide.

PENSION.

Encouragé des rues Carondelet et Hôtel.

L'soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une pension où des familles trouveront des logements convenables. La maison a été meublée à neuf tout récemment.

Quelques personnes y seront également admises à la table.

9 avril—1m H. BAX.

TRAITES sur Londres et la Havane, à vendre par

1er mars M. DE LIZARDI & Co.

TOILE BLANCHIE.

40,000 yards de belle toile à chemises blanchie, en 7/8 et propres au commerce de Tamisco, à vendre chez

11 avril GODFREY, LAURIE & SMALL, No. 35, rue du Canal.

PARFUMERIE.

Les soussignés ont manufacturé et offrent à vendre à des prix modérés, un assortiment de parfumerie des plus convoitées bleu et des nouveaux choisis qui sont jamais vaste du ce genre, et les composant principalement en eau de Cologne, d'Alhambra, de France et d'Amérique, en bouteilles et demi-bouteilles et en flacons; eau de lavande, dito de la Floride, dito de miel, dito de rose, dito de fleur d'orange, dito de rose, savon de rose, eau de toilette, essence d'orange de Portugal, parfum de bouquet composition de Verrans, essence particulière pour mouchoirs, eau de fleurs de musc, de jasmin, de lauriers, d'ange, de vanille, de violette, d'œillet, bouquet du roi, de la reine, huile à cheveux, dito à lire contre la chevelure, pommade à toilette pour les cheveux, fraîche et à odeur, savon que quantité d'autres objets de fantaisie.

POLLARD & GRIFFIN, 7 avril rue Chartres N. 66.

SAVON—50 caisses savon No. 1, à vendre par

WOOD & SIMMONS, 7 avril rue Gaiger No. 22

AVIS

LE Dr HUET, de Paris, rue Bourbon, No. 15, publie celle du Canal, guérit dans un court délai, sans le moindre inconvénient, convenil à vénérien, par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile, à suivre sans emploi de mercure, de cubèbe, de cette et du prix réduit modéré. Consultations de 2 heures du matin jusqu'à 3 heures du soir. 29 août—

VENTES

PAR LE REGISTRE DES TESTAMENTS.

SUCCESSION LAMONNIER—Vente par le Registre des Testaments.

Le samedi, cinq mai 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, ci-devant rue Bourbon, et ci-devant rue Chartres et Royale, ci-devant rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Bourbon, ci-devant rue Bourbon